

I Lectures & critiques

Fondation Europe et société

Le modèle social européen

Une dynamique de développement des relations sociales en Europe

Cahier n°53-54 de la Fondation, mars 2003. 115 pages, 38 euros

Le modèle social européen se définit comme un ensemble de valeurs ; pour l'essentiel, un attachement à la solidarité et aux droits sociaux et une moindre confiance dans l'autorégulation par le marché. Il vise à garantir un niveau de protection sociale élevé et une cohésion sociale forte par l'intervention de l'Etat et le dialogue avec les partenaires sociaux reconnus comme co-régulateurs. C'est un modèle original, résultat d'une création continue, fait de traits empruntés aux uns et aux autres.

En ce moment décisif de notre histoire européenne, il doit faire preuve de sa capacité de s'adapter à la nouvelle donne de la mondialisation et au défi de l'élargissement. Tel est le fil conducteur des contributions au colloque publiées dans ce cahier. Il ne saurait donc se réduire à la défense de tous les intérêts acquis, alors qu'il nous faut inventer une Europe ouverte à tous les citoyens et un ensemble respectueux de la diversité inhérente à l'histoire européenne. Se donner les moyens d'une nouvelle régulation impliquant l'ensemble des acteurs et qui reçoive l'adhésion des citoyens, voici l'enjeu.

Un militant de la CFDT Cadres, pour peu qu'il ait discuté

avec ses collègues étrangers, ne sera pas dérouté par la diversité des relations professionnelles rappelée dans ce cahier. Ainsi tout se règle par la convention collective en Italie, ce qui n'est pas le cas en Allemagne, où elle ne s'applique qu'aux syndiqués. Le droit de grève reconnu à chaque salarié français est un droit réservé au syndicat en Allemagne. La participation des salariés oscille entre le droit à l'information ici pour aller vers la co-décision allemande. On saisit mieux dès lors que notre attachement au « service public à la française », par exemple, ne soit pas toujours compris de nos compatriotes européens.

C'est pourquoi, comme le soulignent les diverses contributions, la voie d'avenir est de garder l'uniformité des valeurs qui soutiennent le modèle social européen tout en acceptant une diversité dans les relations sociales enracinées dans des cultures sociales et politiques diverses. Préserver, renforcer et moderniser le modèle social européen suppose de s'adosser aux différences. Parmi les pistes discutées dans ce cahier, la méthode ouverte de coordination (MOC) retenue depuis le sommet de Lisbonne en 2000. Elle s'applique à l'emploi, la lutte contre l'exclusion, les retraites, l'éducation et l'innova-

tion entre autres domaines. L'innovation de la MOC tient à la mise en œuvre par chaque Etat, avec les moyens de son choix, d'objectifs et d'un calendrier définis en commun, avant que l'ensemble soit soumis à une évaluation conjointe. L'intérêt de cette stratégie est de permettre de nouvelles convergences dans des domaines où l'Europe n'a pas encore de compétences communautaires.

Bien d'autres aspects des changements dans les relations sociales européennes sont aussi

abordés dans ce cahier, comme la directive en cours d'élaboration sur la future Société Européenne et la participation des salariés ou la place du Conseil Economique et Social. Autant de raisons supplémentaires de s'approprier des réflexions utiles à nos responsabilités de syndicalistes qui croient à la nécessité de renforcer l'Europe sociale en ces temps où soufflent fort les vents dérégulateurs.

Denis Jacquot

Fondation Europe et société

Quel rôle aujourd'hui pour les comités d'entreprise européens ?

Cahier n°55-56 de la Fondation, septembre 2003. 164 pages, 38 euros

Dix ans après la directive créant les comités d'entreprise européens, on compte 765 CEE sur les 1800 entreprises concernées. Au delà de l'emploi, certains abordent des questions comme la santé, l'égalité des chances, la responsabilité sociale de l'entreprise, d'autres dépassent l'information consultation pour aller vers des accords communs comme dans l'automobile. L'institution s'impose progressivement au sein de l'entreprise.

Le dernier colloque de la Fondation Europe et Société s'est plus spécialement interrogé sur le rôle et le fonctionnement des CEE lors d'événements affectant le périmètre des grands groupes internationaux comme les restructurations fusions et cessions. En s'appuyant sur de nombreuses études de cas comme Arcelor, Aventis, Eads, Fortis et Totalfinaelf mais aussi en discutant avec exemples à

l'appui sur Renault, Axa ou General Motors, les syndicalistes et experts présents ont permis de poser des questions clés comme celle de la confidentialité, de l'intervention des experts, de l'accès à des centres de données, et de la circulation des informations. L'articulation entre les CEE et les instances nationales est loin d'être encore résolue. Autant d'interrogations qui débouchent sur la nécessité de développer un dialogue social sectoriel plus affirmé, comme l'a rappelé Marcel Grignard, le secrétaire général de la FGMM.

A la veille d'une nouvelle directive sur les CEE, une somme de réflexions utile pour les syndicalistes européens. Elle concerne, rappelons-le, près de 10 % des salariés européens.

Denis Jacquot